



**PARTICIPATION À LA DEUXIÈME ÉDITION DES PRIX D'EXCELLENCE DE LA CEDEAO
DESTINÉS À RÉCOMPENSER LES MEILLEURS JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST**

Du 1^{er} au 31 octobre 2026

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) organise la deuxième édition des Prix d'excellence de la CEDEAO, une distinction visant à récompenser les meilleures productions journalistiques et photographiques qui mettent en lumière les réalisations, les événements marquants et les étapes importantes de l'action de la CEDEAO.

Cette organisation régionale a vu le jour en 1975, à la suite de la signature du Traité de Lagos, fruit des sacrifices consentis et du travail acharné de ses pères fondateurs. En 2025, à l'occasion de son jubilé d'or, la CEDEAO a organisé la première édition des Prix d'excellence, et tenu la cérémonie de leur remise le 25 juillet 2025 à Banjul, en Gambie.

La deuxième édition de ce prestigieux prix rendra hommage aux professionnels des médias qui, à travers leurs reportages, articles et contenus numériques, ont contribué de manière remarquable à renforcer la compréhension et la visibilité des initiatives de la CEDEAO dans les quatre domaines thématiques suivants :

1. Affaires politiques, paix et sécurité ;
2. Infrastructures, énergie et numérisation ;
3. Affaires économiques et agriculture ; et
4. Affaires humanitaires et sociales.

Ces domaines thématiques comprennent notamment la paix, la sécurité, le développement socio-économique, le développement humain, la santé, l'agriculture, l'énergie, les transports, le commerce, les télécommunications, le genre, la jeunesse et l'intégration régionale, etc.

Les Prix d'excellence de la CEDEAO pour les journalistes seront décernés dans quatre domaines thématiques, chacun donnant lieu à l'attribution d'un prix pour le meilleur reportage télévisé, le meilleur reportage radiophonique, le meilleur reportage dans la presse écrite et le meilleur reportage en ligne :

- Domaine thématique 1 : Affaires politiques, paix et sécurité : meilleur reportage télévisé, meilleur reportage radiophonique, meilleur reportage dans la presse écrite et meilleur reportage en ligne.
- Domaine thématique 2 : Infrastructures, énergie et digitalisation : meilleur reportage télévisé, meilleur reportage radiophonique, meilleur reportage dans la presse écrite et meilleur reportage en ligne.

- Domaine thématique 3 : Affaires économiques et agriculture : meilleur reportage télévisé, meilleur reportage radiophonique, meilleur reportage dans la presse écrite et meilleur reportage en ligne.
- Domaine thématique 4 : Affaires humanitaires et sociales : meilleur reportage télévisé, meilleur reportage radiophonique, meilleur reportage dans la presse écrite et meilleur reportage en ligne.

Les candidatures sont ouvertes à tous les journalistes et professionnels des médias des États membres et des pays non-membres de la CEDEAO. Les candidatures seront évaluées en fonction de leur impact, de leur pertinence, de leur créativité et de leur capacité à sensibiliser et à informer le grand public sur les activités, les projets et les réalisations de la Commission de la CEDEAO au bénéfice des populations de la région.

Comment participer ?

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques détaillées des contenus que les candidats doivent soumettre pour participer aux Prix d'excellence de la CEDEAO dans les domaines de la télévision, de la radio, de la presse écrite et des médias en ligne.

1. Caractéristiques générales

- **Pertinence, actualité et langues :**
 - Le contenu doit traiter d'un sujet lié à l'un des quatre domaines thématiques de la CEDEAO, en mettant en avant les réalisations de la CEDEAO ou un enjeu sociétal pertinent pour la région et auquel la CEDEAO a apporté une solution.
 - Le contenu doit être produit dans l'une des trois (3) langues officielles de la CEDEAO (anglais, français, portugais).
- **Originalité et innovation :**
 - Le contenu doit se démarquer par son approche, sa narration ou sa présentation visuelle et sonore. L'innovation dans la présentation de l'information et la capacité à capter l'attention du public sont particulièrement appréciées.
- **Qualité de la production :**
 - Un haut niveau d'exécution technique et artistique est exigé.
 - La qualité des images, du son, de la mise en page (pour la presse écrite et en ligne) ou de la composition photographique doit répondre aux normes professionnelles.
- **Impact et retombées sociales :**
 - Le contenu doit démontrer sa capacité à informer, à sensibiliser ou à mobiliser le public.
 - Il doit susciter le débat, influencer positivement l'opinion ou mettre en avant des initiatives locales.
- **Respect de l'éthique et de la déontologie :**
 - Le contenu doit respecter les principes de véracité, d'impartialité et de responsabilité journalistique.
 - Toutes les informations doivent être vérifiées et présentées dans le respect des droits et de la dignité des personnes concernées.

2. Exigences spécifiques à chaque catégorie

2.1. Télévision

- **Format et durée :**
 - Les reportages vidéo ou mini-documentaires, d'une durée minimale de 2 minutes et maximale de 5 minutes, doivent respecter les formats requis.
- **Qualité technique et artistique :**
 - Excellente qualité d'image et de son, avec une attention particulière à la direction artistique et au montage.
 - Utilisation d'infographies, de sous-titres et d'effets visuels pour renforcer le message.
- **Narration et scénario :**
 - Une structure narrative claire qui guide le spectateur tout au long de l'histoire, avec un début, un développement et une conclusion bien définis.

2.2. Radio

- **Qualité audio et durée :**
 - Enregistrement d'excellente qualité sonore, exempt de bruits parasites et garantissant une parfaite intelligibilité.
 - Les reportages audio ou mini-documentaires, d'une durée minimale de 2 minutes et maximale de 5 minutes, doivent respecter les formats requis.
- **Récit et dynamisme :**
 - Le contenu doit s'articuler autour d'un récit captivant, intégrant des interviews, des témoignages ou des récits narratifs.
- **Production sonore innovante :**
 - Utilisation créative de la musique, des ambiances et des effets sonores pour enrichir la narration.

2.3. Presse écrite

- **Clarté et rigueur rédactionnelles :**
 - Les articles doivent être rédigés dans un langage précis, avec une syntaxe et une orthographe irréprochables.
 - Ils ne doivent pas dépasser 1.500 mots.
- **Structure et cohérence de l'argumentation :**
 - Une introduction, un développement et une conclusion bien structurés, garantissant pour le lecteur un fil conducteur clair et logique.
- **Documentation exhaustive :**
 - Utilisation pertinente de données, de statistiques et de sources fiables pour étayer l'argumentation.

2.4. Presse en ligne / Création de contenu / Photographie

- **Adaptation aux médias numériques :**
 - Contenu interactif et multimédia adapté aux exigences des plateformes numériques (ergonomie, réactivité et accessibilité).
- **Originalité de la présentation :**
 - Utilisation de formats innovants (infographies interactives, vidéos intégrées, podcasts, etc.) pour enrichir l'expérience utilisateur.
- **Engagement et interactivité :**
 - Capacité à intégrer des sections de commentaires, des liens hypertextes et des éléments interactifs favorisant l'engagement du public.
- **Qualité technique et artistique :**
 - Images en haute résolution, avec une maîtrise experte de la composition, de l'éclairage et des couleurs.
- **Capacité à raconter une histoire :**
 - Chaque photographie doit véhiculer un message clair ou une émotion forte, raconter une histoire ou mettre en lumière un aspect clé de l'actualité.
- **Pertinence éditoriale :**
 - Les images doivent être pertinentes par rapport au sujet traité et utilisées dans le respect des droits à l'image et de l'éthique journalistique.

3. Conditions de soumission

- **Format et support :**
 - Le contenu doit être soumis dans les formats requis (vidéo au format MP4, audio au format MP3 ou WAV, documents au format PDF, images au format JPEG ou PNG, etc.).
 - Les spécifications techniques (résolution, durée, taille des fichiers) indiquées dans l'appel à candidatures doivent être respectées.
- **Dossier de présentation :**
 - Chaque candidature doit être accompagnée d'un dossier de présentation décrivant le contexte, les objectifs et l'approche journalistique adoptée pour produire le contenu.
 - Le nom du média ou du site web ayant diffusé ou publié le reportage, le pays, ainsi que le nom complet, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du journaliste ou du caméraman pour la télévision, du journaliste pour la radio, la presse écrite ou la presse en ligne, ou encore du photographe.
 - Les sources, les crédits et les autorisations nécessaires à la diffusion doivent être indiqués.
 - Un maximum de trois candidatures par journaliste sera autorisé dans chaque domaine thématique.

- **Dates limites et exigences administratives :**

- Les contenus doivent être soumis dans les délais fixés et via la plateforme désignée par la CEDEAO.
- Toute candidature incomplète ou non conforme aux directives pourra être disqualifiée.

4. Engagement en matière d'éthique et de déontologie

- **Originalité et absence de plagiat :**

- Les contenus soumis doivent porter sur l'un des quatre domaines thématiques de la CEDEAO ;
- Ils doivent être originaux et exempts de plagiat.
- Les contenus déjà soumis lors de la précédente édition du Prix ne seront pas acceptés.
- Le candidat doit être en mesure de prouver qu'il détient les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des documents soumis.

- **Transparence et précision :**

- Toutes les informations factuelles doivent être vérifiées et correctement référencées.
- Le respect des droits d'auteur et des droits à l'image est impératif.

Ces critères visent à garantir la qualité, la diversité et l'intégrité des contenus soumis, tout en mettant en valeur l'excellence journalistique dans l'espace CEDEAO. Les candidats sont encouragés à faire preuve de créativité tout en respectant les normes éthiques et techniques établies par la CEDEAO, afin de garantir un concours équitable et stimulant.

Les productions doivent avoir été diffusées ou publiées au cours de l'année écoulée, entre janvier 2025 et août 2026, et porter sur un sujet lié aux activités ou aux réalisations de la CEDEAO. Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : ecowasprizeexcellence@ecowas.int

Les candidatures sont ouvertes du 1er au 31 octobre 2026.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : jahofodji@ecowas.int et snogueira@ecowas.int

Célébrons ensemble l'excellence journalistique en Afrique de l'Ouest !

Le Prix d'excellence de la CEDEAO vise à reconnaître le rôle essentiel des médias dans la promotion de l'intégration régionale et du développement des populations en Afrique de l'Ouest.

#ECOWASExcellenceAward #AfricaJournalism #ECOWASMedia